

Réunion du Conseil de l'Internationale Socialiste
Nations Unies, Genève, 1-2 juillet 2016

Déclaration sur la réponse politique et humanitaire aux crises internationales actuelles

Original : anglais

Le Conseil de l'Internationale Socialiste, réuni aux Nations Unies à Genève les 1 et 2 juillet 2016, a mené des débats et des discussions sur le thème « Renforcer la réponse politique et humanitaire aux crises internationales actuelles » et s'est attardé en particulier sur le calvaire des réfugiés et des déplacés internes.

Rappelant les précédentes déclarations à ce sujet, notamment la déclaration sur la crise des réfugiés en novembre 2015, et la Charte des droits des migrants adoptée en juillet 2015, le Conseil de l'IS :

Prend note de l'estimation de l'UNHCR qui évalue le nombre de déplacés à la suite de guerres, de conflits ou de persécutions à un nouveau record de 65,3 millions de déplacés de force dans le monde.

Rappelle que les crises humanitaires actuelles et à venir risquent fortement d'être aggravées par les effets des changements climatiques.

Met l'accent sur les effets disproportionnés des crises humanitaires internationales sur ceux qui souffrent déjà de pauvreté.

Estime que la coopération multilatérale est indispensable pour répondre aux crises internationales.

Réitère l'engagement commun des Nations Unies et de l'Internationale Socialiste en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme.

Exprime sa préoccupation face à la pénurie de financements des Nations Unies alloués à l'aide humanitaire.

Encourage les gouvernements, en particulier ceux menés par des partis membres de l'IS, à redoubler d'efforts pour mobiliser les fonds nécessaires à l'aide humanitaire.

Souligne que réponse politique et réponse humanitaire aux crises internationales vont de pair.

Reconnaît qu'en l'absence de solution politique aux crises actuelles, ces dernières ne feront que perdurer et déboucher sur une crise humanitaire plus grave encore.

Réitère son appel du aux parties du conflit en Ukraine de respecter le droit international et de mettre en œuvre le cessez-le-feu tel que présenté dans l'accord de Minsk II, ainsi que toutes ses autres dispositions.

Réaffirme le concours de l'IS à la recherche d'un engagement politique et d'un règlement négocié des conflits dans le monde.
